CENTRE
D'**EXPERTISE HYDRIQUE**
DU QUÉBEC

Plan d'action 2013-2014

Québec

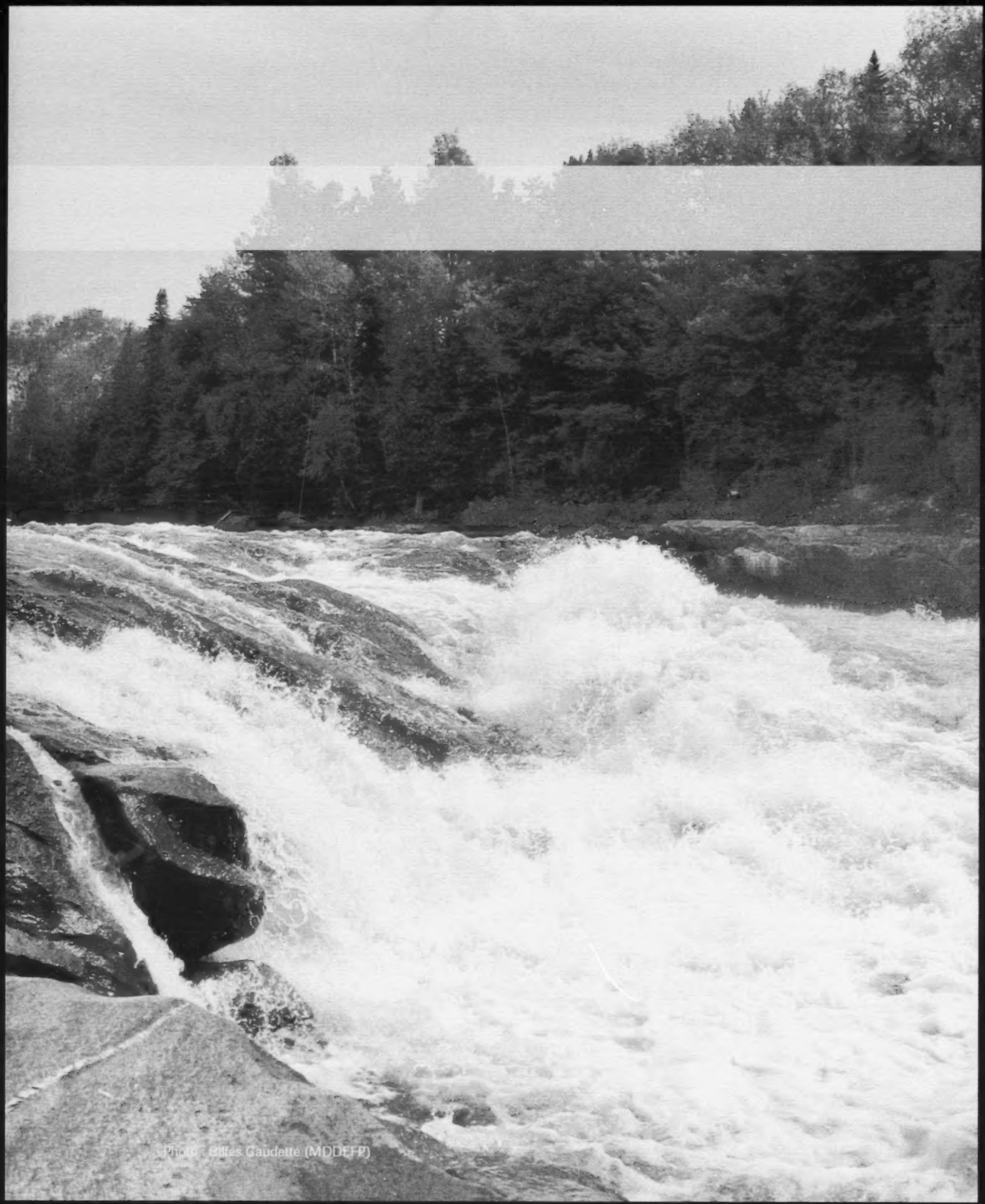

Photo : Gilles Gaudette (MDDEFP)

MESSAGE DE LA DIRECTION

Par l'entremise du présent plan d'action, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est fier de vous présenter les objectifs qui marqueront significativement ses activités au cours de l'année financière 2013-2014.

Afin d'assurer une gouvernance du régime hydrique toujours plus efficiente et mieux adaptée aux défis et réalités d'aujourd'hui, le CEHQ placera la modernisation de certains mandats au cœur de ses enjeux stratégiques en 2013-2014.

Il travaillera, entre autres, à revoir la gouvernance des barrages publics dont il a la responsabilité, et ce, dans une optique de consolidation du leadership gouvernemental en matière de gestion intégrée de la ressource eau.

Le CEHQ poursuivra également son travail d'élaboration d'un projet de modification législative et réglementaire de la Loi sur la sécurité des barrages afin d'en faciliter et d'en optimiser l'application.

Par ailleurs, avec pour objectif l'amélioration constante de son expertise hydrique, le CEHQ réalisera une première étude des zones inondables en privilégiant une approche multidisciplinaire. Cette démarche vise l'acquisition du savoir le plus exhaustif possible en ce qui concerne certaines zones inondables du Québec, ce qui permettra d'estimer avec davantage de précision les niveaux et les fréquences des inondations.

Nous avons la certitude que les objectifs de ce plan d'action constituent des défis mobilisateurs pour notre organisation, défis auxquels nous nous attaquerons avec rigueur et en conservant toujours à l'esprit nos responsabilités envers les citoyens.

Pierre Aubé, ing.
Directeur général
Centre d'expertise hydrique du Québec

Christine Gélinas
Directrice par intérim
Expertise hydrique

Michel Rhéaume, ing., M. Sc., MBA
Directeur
Sécurité des barrages

Peter Stevenson, M.A.P.
Directeur
Gestion du domaine hydrique de l'État

Marie-Claude Théberge, ing.
Directrice
Barrages publics

TABLE DES MATIÈRES

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE 5

1.1 MISSION ET MANDATS 5

1.1.1 Principaux mandats 5

1.1.2 Champs d'activité 6

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 7

1.2.1 Organigramme 8

1.3 PRODUITS ET SERVICES 8

1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES 9

2 OBJECTIFS 2013-2014 10

3 FACTEURS DE CONTINGENCE 11

4 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS 12

ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES 13

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une unité administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Conformément à la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, il forme une agence, laquelle relève de la Direction générale de l'expertise hydrique, de l'analyse et des évaluations environnementales. Il évolue constamment pour rester à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire relativement aux barrages, au régime hydrique et au domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du CEHQ consiste à gérer le régime hydrique du Québec dans un souci de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité. Il veille également à la sécurité des barrages.

En outre, le CEHQ fournit certains services de soutien aux municipalités pour la détermination des zones inondables et il conseille le ministère de la Sécurité publique (MSP), à sa demande, lors de situations d'urgence mettant en cause les cours d'eau du Québec. De manière générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques dont le MDDEFP a besoin pour assurer la gestion de l'eau et pour évaluer l'impact des changements climatiques sur le régime hydrique.

1.1.1 Principaux mandats

- Exploiter quelque 230 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec, et traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 760 barrages publics, dont 326 sont à forte contenance, en assurer la gestion, la surveillance et la maintenance.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages qui vise les 5 834 barrages actuellement inscrits dans le répertoire des barrages, dont 2 008 sont à forte contenance.
- Conseiller le Ministère, les autorités responsables de la sécurité civile et ses autres clients en ce qui concerne la gestion du régime hydrique.
- Représenter le gouvernement auprès des organismes responsables de la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (fleuve Saint-Laurent, Grands Lacs et rivière des Outaouais).

1.1.2 Champs d'activité

Exploitation des barrages publics dont le MDDEFP a la responsabilité

- Déterminer et réaliser les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs.
- Réaliser les divers travaux d'entretien requis pour assurer la fiabilité de toutes les composantes des barrages dont il est responsable : structure, mécanique, électricité, informatique et aménagement.
- Concevoir, réaliser et superviser les travaux de réfection, de mise aux normes et de démolition des barrages.
- Évaluer la sécurité des barrages publics et coordonner les interventions lors de situations d'urgence.
- Détecter, par des inspections visuelles et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et à leur sécurité.
- Déterminer les barrages qui ne sont pas essentiels à la mission de l'État et qui doivent être arasés pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

Gestion du domaine hydrique de l'État

- Gérer le lit des cours d'eau navigables et non navigables sur les lots concédés après le 1er juin 1884. Il s'agit d'administrer l'occupation du territoire et, au besoin, de déceler les empiétements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics en vue d'en régulariser l'occupation par un permis, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- Fournir l'expertise nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont occupées ou inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- Réaliser des expertises foncières, liées au domaine de l'arpentage et de la géomatique, en vue de soutenir les enquêtes menées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et conseiller certaines unités administratives en ce qui concerne la délimitation d'ouvrages de retenue des eaux et celle d'aires protégées.
- Participer au programme de rénovation cadastrale à titre de propriétaire foncier et voir à l'enregistrement et à la mise à jour des droits dans le Registre du domaine de l'État.
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal et administratif associé à la gestion du domaine hydrique de l'État.

Sécurité des barrages

- Analyser les plans, les devis et les documents techniques soumis préalablement à la réalisation de travaux ainsi que les études d'évaluation déposées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages afin de s'assurer du respect des normes de sécurité, des règles de l'art et de la réglementation en vigueur en matière de sécurité des barrages.

- Préparer les documents techniques et juridiques destinés à appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales relatives aux demandes d'autorisation de travaux sur les barrages, aux demandes d'approbation de l'exposé de correctifs et au calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance.
- Assurer la mise à jour du répertoire des barrages par la réalisation de visites de vérification de barrages en vertu du programme établi par la Direction de la sécurité des barrages, notamment à la suite de la demande d'un partenaire, à la suite d'événements exceptionnels ou après la réalisation de travaux.
- Apporter un soutien technique et règlementaire aux propriétaires et à leurs consultants pour s'assurer de la sécurité des barrages.
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal, réglementaire et administratif associé à la sécurité des barrages.

Connaissance et expertise hydrique

- Colliger les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau grâce à des stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois.
- Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique nécessaire à la gestion intégrée de l'eau, à la détermination des zones inondables des cours d'eau qui présentent des risques d'inondation et à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Élaborer des modèles de simulation et de prévision touchant le débit de certains cours d'eau, la fonte des neiges et le ruissellement pour apporter, entre autres, l'expertise nécessaire à la gestion des barrages publics et au travail des intervenants de la sécurité civile en période hydrologique exceptionnelle, et étudier divers aspects de la gestion quantitative de l'eau, notamment ceux liés aux impacts des changements climatiques.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ dispose de 212 équivalents temps complet (ETC) autorisés. Une grande partie de cette équipe est constituée d'ingénieurs, de professionnels, de techniciens et d'ouvriers de diverses disciplines caractéristiques des activités du CEHQ, telles que l'hydrologie, l'hydraulique, la structure, la géotechnique, la mécanique, l'instrumentation, la construction et la gestion des barrages.

L'équipe comprend également des arpenteurs-géomètres, des notaires, des agents de recherche en droit, des techniciens et des géographes qui permettent au CEHQ d'assumer ses responsabilités en matière de gestion foncière.

Enfin, l'équipe comprend le personnel de l'administration de l'agence nécessaire au soutien de ses activités professionnelles et techniques, soit le personnel d'encadrement, les professionnels et les employés de soutien qui effectuent les tâches de secrétariat, de documentation, d'approvisionnement, de facturation, de suivi budgétaire, de développement organisationnel et d'informatique.

1.2.1 Organigramme

Le CEHQ se compose de quatre directions, de quatre services et d'une unité de soutien administratif. Il comprend également neuf centres de services, répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés principalement à l'exploitation des barrages publics.

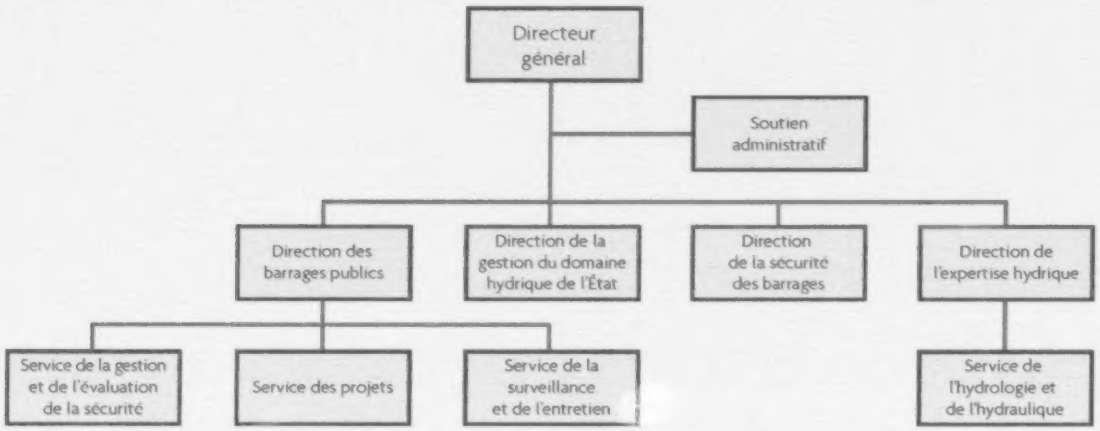

1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et de services :

- Les **produits liés à la connaissance**, qui visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information. Entre autres, le CEHQ effectue la publication dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des nouveaux droits sur le domaine hydrique de l'État;
- Le **service de gérance**, qui comprend la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages et des stations hydrométriques dont il est responsable, ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État. Il réalise, par exemple, quelque 900 activités de surveillance annuellement sur près de 350 barrages à forte contenance;
- Le **service d'expertise-conseil**, qui comporte essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques. Le CEHQ soutient, entre autres, le consortium Ouranos dans la gestion du programme Ressources hydriques, dont l'objectif est d'étudier des stratégies d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans une optique de gestion intégrée des ressources en eau;
- La **production d'autorisations et d'actes administratifs et légaux**, qui comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux. Par exemple, le CEHQ analyse chaque année environ une centaine de demandes d'autorisation de travaux ainsi qu'une soixantaine d'exposés de correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité de barrages à forte contenance.

1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec une clientèle nombreuse et diversifiée. De plus, il réalise plusieurs activités en collaboration avec différents partenaires.

Les **citoyens**, sa principale clientèle, sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission. Ils se répartissent en plusieurs catégories : utilisateurs du domaine hydrique de l'État, riverains désirant y obtenir un droit d'occupation, personnes bénéficiant d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage et qui y pratique la villégiature, des loisirs ou s'y approvisionnent en eau, citoyens habitant en aval d'un barrage de régularisation des crues et ceux qui sont davantage en sécurité en raison de meilleures normes de construction et de gestion des barrages ou qui bénéficient de la protection découlant de la détermination de zones inondables.

Les **municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC)** constituent également une clientèle pour plusieurs produits et services du CEHQ, notamment le soutien à la détermination des zones inondables, la diffusion des données sur les niveaux et les débits des cours d'eau ainsi que les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières.

Les **propriétaires de barrages**, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydroélectrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers, font aussi partie de sa clientèle dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Les autres secteurs du **ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs** lui font parvenir de 100 à 200 demandes d'avis technique par année, principalement pour appuyer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Plusieurs autres ministères et organismes, principalement Revenu Québec, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles, sont des clients du CEHQ, puisqu'ils utilisent les données recueillies par ce dernier ou qu'ils font appel à son expertise.

Le CEHQ entretient aussi des liens de partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes (municipalités, régies intermunicipales, regroupements de villégiateurs, Hydro-Québec, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat. Il agit également en partenariat avec les organismes responsables de la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Dès son premier plan d'action, pour répondre de façon optimale aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le CEHQ s'est fixé trois objectifs permanents afin de poursuivre l'amélioration de ses résultats. Ces objectifs consistent à :

- Maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire de son personnel;
- Fournir à sa clientèle une expertise et des services de grande qualité;
- Accroître sa marge de manœuvre budgétaire.

2 OBJECTIFS 2013-2014

Champs d'activité	Objectifs 2013-2014	Indicateurs
Exploitation des barrages publics	Adopter et mettre en œuvre, d'ici le 31 mars 2014, le nouveau plan de mesures d'urgence du CEHQ	Plan de mesures d'urgence adopté Activités de formation réalisées
	Revoir la gouvernance des barrages publics gouvernementaux dont le CEHQ a la responsabilité, d'ici le 31 mars 2014	Rapport préliminaire sur les constats et les pistes de solutions réalisé
Gestion du domaine hydrique de l'État	Accroître, d'ici le 31 mars 2014, les interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État	Nombre d'interventions de contrôle réalisées
	Avoir révisé le guide d'application du Règlement sur le domaine hydrique de l'État d'ici le 31 mars 2014	Révision du guide d'application réalisée
Administration de la Loi sur la sécurité des barrages	Faire, d'ici le 31 mars 2014, plus de 375 visites de vérification de barrages et de soutien technique	Nombre d'inspections et de visites de vérification de la conformité des barrages
	Avoir soumis aux autorités du CEHQ un projet de modification législative et réglementaire sur la sécurité des barrages d'ici le 31 mars 2014	Projet soumis pour approbation
Connaissance et expertise hydrique	Poursuivre le projet de veille hydrologique visant la prévision des crues dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020	Prévisions disponibles pour dix rivières additionnelles
	Réaliser, d'ici le 31 mars 2014, une première étude des zones inondables en préconisant une approche qui allie ingénierie et hydrogéomorphologie	Rapport terminé

3 FACTEURS DE CONTINGENCE

L'atteinte des objectifs du CEHQ est liée à un certain nombre de facteurs externes imprévisibles, tels que :

- **Les phénomènes naturels exceptionnels** – Le régime hydrique est au centre des activités du CEHQ et il est soumis aux aléas du climat. Le CEHQ est organisé pour fonctionner au rythme des événements climatiques. Cependant, des événements inhabituels, comme des crues fortes ou des étiages critiques, nécessitent la mobilisation de ses ressources et une réévaluation de ses priorités, qui influent sur le rendement de l'organisation;
- **La difficulté de recruter du personnel dans certains corps d'emploi** – Depuis quelques années, le recrutement d'ingénieurs civils, de techniciens en travaux publics et d'arpenteurs-géomètres, notamment, est très difficile, compte tenu de la rareté des spécialistes de ces professions sur le marché de l'emploi et de la demande très forte d'entreprises, de municipalités ou de ministères pour ces spécialistes, particulièrement dans le contexte de vastes programmes d'infrastructures. Si le CEHQ ne réussit pas à pourvoir les postes disponibles, l'atteinte de certains objectifs sera compromise;
- **La modification de l'enveloppe de crédits ou l'ajout d'activités imprévues en cours d'exercice** – Les activités courantes du CEHQ sont planifiées en fonction des crédits rendus disponibles en début d'exercice. Une modification des crédits en cours d'année ou encore l'ajout d'activités non prévues à la programmation peuvent avoir une incidence sur sa capacité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés;
- **Des revenus autonomes inférieurs à la prévision** – Certaines activités courantes ainsi que certains dossiers stratégiques et de développement sont financés à même les crédits provenant de l'application du crédit au net dont bénéficie le CEHQ. Si les revenus admissibles au calcul du crédit au net n'atteignent pas le niveau prévu, le CEHQ ne sera peut-être pas en mesure de réaliser ses objectifs;
- **La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont a besoin le CEHQ** – Certains objectifs du plan d'action sont atteints grâce à la collaboration d'unités centrales du MDDEFP. La disponibilité du personnel de ces unités est donc essentielle, car elle peut avoir une incidence sur la livraison des produits et sur la prestation des services attendus.

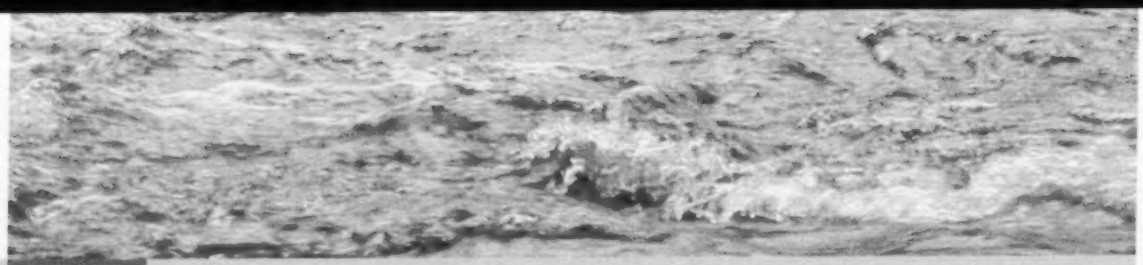

4 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le CEHQ adhère à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du MDDEFP et s'en déclare solidaire. L'objectif de cette déclaration consiste notamment à offrir aux citoyens des services accessibles, courtois, diligents et équitables dans le contexte de la mission et des domaines d'intervention du Ministère. Le CEHQ s'engage à poursuivre l'application, tout au long de la réalisation de son plan d'action pour l'année financière 2013-2014, des mécanismes adéquats afin d'atteindre les objectifs établis par cette déclaration.

Photo : Caroline Anderson (MDDEFP)

ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES

Le CEHQ bénéficie d'un crédit au net depuis l'exercice 2002-2003. Ainsi, ses crédits sont réajustés en cours d'exercice d'un montant équivalant à 100 % des revenus excédant la prévision des revenus associés au crédit au net, qui est de 2 M$. Par contre, si ses revenus sont inférieurs à cette somme, il doit réduire d'autant ses dépenses. Cet assouplissement budgétaire, décrit dans l'entente de gestion du CEHQ, donne à ce dernier une marge de manœuvre pour démarrer ou consolider certaines activités, améliorer le service à la clientèle ou mieux réagir à des situations imprévues.

Les crédits totaux disponibles en 2013-2014 sont estimés à 41,5 M$, dont 3 M$ proviennent de l'application du crédit au net. Ce budget comprend un montant de près de 24,8 M$ en crédits d'investissement qui sont essentiellement requis pour assurer les gros travaux d'entretien, de modernisation et de mise aux normes des barrages publics. Des crédits de transfert de 45 000 $ sont également inclus dans les crédits de dépenses votés. Les tableaux 1 et 2 indiquent la provenance des crédits totaux disponibles pour 2013-2014 et leur répartition par activités et par dossiers.

Tableau 1 Crédits totaux disponibles en 2013-2014 (000 $)

Crédits de dépenses votés	11 601,5
Crédits d'investissement votés	18 376,7
Total des crédits votés	**29 978,2**
Crédits reportés de 2012-2013	0,0
Crédits provenant de l'application du crédit au net[1]	3 000,0
Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert	5 328,7
Autres crédits (Fonds relatif à certains sinistres)	3 144,6
Total des crédits non votés	**11 473,3**
Crédits totaux	**41 451,5**

Tableau 2 Répartition des crédits totaux disponibles en 2013-2014 par activités et par dossiers

	Budget de dépenses			Autres			Crédits disponibles
	ETC utilisés - projection au 1er avril 2013 (1)	Crédits votés au 1er avril 2013 (2)		Crédits provenant de l'application du crédit au net (3) (000 $)	Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert (4) (000 $)	Autres crédits (5) (000 $)	2013-2014 (000 $)
		Dépenses (000 $)	Investissement (000 $)				
Activités financées par les crédits votés							
Direction générale et soutien administratif	14	1 233,1	20,0				1 253,1
Direction des barrages publics (DBP)	80	6 659,0	18 123,7				24 782,7
Direction de l'expertise hydrique	39	1 821,9	223,0				2 044,9
Direction de la sécurité des barrages	0	0	5,0				5,0
Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHE)	33	1 887,5	5,0				1 892,5
Plan d'accélération des investissements (PAI) (6)					3 500,0	2 900,0	6 400,0
Total partiel	166	11 601,5	18 376,7		3 500,0	2 900,0	36 378,2
Activités autofinancées							
Direction de la sécurité des barrages	18			1 240,0			1 240,0
Direction générale – expert-conseil				300,0			300,0
DBP – expert-conseil				115,0			115,0
Barrages du Témiscamingue	5				600,0		600,0
Surveillance et entretien des barrages publics	6			825,0			825,0
Démolition des barrages publics				300,0			300,0
Modernisation de la gestion des barrages publics (études de sécurité)				175,0			175,0
Plan d'action sur les changements climatiques	5						
Réseau hydrométrique (entente fédérale-provinciale)					668,6		668,6
Consolidation et rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami	5					244,6	244,6
Veille hydrologique	3				400,0		400,0
Gestion contractuelle	3				160,1		160,1
Soutien administratif (secrétariat, documentation et réaménagement)	1			45,0			45,0
Total partiel	46	0	0	3 000,0	1 828,7	244,6	5 073,3
TOTAL	212	11 601,5	18 376,7	3 000,0	5 328,7	3 144,6	41 451,5

(1) ETC = équivalent temps complet.
(2) Tient compte des ajustements ministériels faits en début d'exercice lors de la planification de la main-d'œuvre.
(3) Revenus prévus en début d'exercice.
(4) Inclut les dépenses d'investissement.
(5) Crédits d'investissement provenant du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Plan d'accélération des investissements.
(6) Les ETC associés au Plan d'accélération des investissements sont inclus dans les directions concernées.

Pour des renseignements généraux, communiquez avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Centre d'information

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :
Québec (appels locaux) : 418 521-3830
Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-68365-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-68364-3 (PDF)

Centre d'expertise hydrique

Québec